

CARTE SCOLAIRE BUS LIGNES REGULIERES (Optile)

La Carte Scolaire Bus (CSB) permet d'effectuer un aller-retour unique quotidien entre le domicile et l'établissement scolaire de l'élève sur une ligne régulière de bus (origine -destination déterminée pour l'année scolaire en vigueur).

La carte est utilisable uniquement sur la ligne de bus, choisie par la famille, reliant le domicile de l'élève à son établissement scolaire et, pour 1 seul aller-retour par jour.

La carte n'est pas valable pendant le week-end, les petites et grandes vacances scolaires.

Le réseau de bus Paris Saclay comporte 44 lignes de bus régulières, retrouvez les [ici](#)

Les conditions d'attribution sont imposées par Île-de-France Mobilités (IDFM) et par le Conseil Départemental de l'Essonne (CD91)

Voici les conditions d'attribution pour bénéficier d'une CSB valable du 02/09/2023 au 04/07/2024 inclus

A. Conditions Générales d'Île De France Mobilités :

1. Être scolarisé dans un collège public ou privé
2. Résider en Ile-de-France
3. Être externe ou demi-pensionnaire
4. Être scolarisé à plus de 3 km de son domicile. Merci svp de vérifier la distance entre votre domicile et l'établissement scolaire sur Google Maps avant de faire votre demande.
La gestion des kilomètres est contrôlée par IDFM. La distance calculée correspond au trajet le plus court, effectué à pied, entre l'adresse de l'élève et celle de l'établissement scolaire
5. Faire une correspondance maximum (sur les lignes de bus d'un même transporteur)

B. Conditions Particulières pour le département de l'Essonne (CD 91)

1. Refus de délivrance de la CSB pour les enfants des écoles primaires et des lycées ainsi que pour les élèves boursiers. D'autres abonnements sont à souscrire comme le Pass Junior pour les -11 ans ou Imagine R pour les collégiens boursiers ou lycéens.
2. La subvention est accordée pour les parcours en bus jusqu'à 4 sections (10 km maximum).

COMMENT PREPARER VOTRE DOSSIER ?

1. POUR UN RENOUVELLEMENT DE CARTE SCOLAIRE BUS

Sans changement d'adresse de domicile et d'établissement scolaire

Veillez envoyer votre demande sur le site d'Ile de France Mobilités via notre formulaire de contact. <https://www.saclay.iledefrance-mobilites.fr/nous-contacter> En précisant le nom et le prénom de l'élève ainsi que la ligne de bus empruntée.

En parallèle, veuillez envoyer **un chèque** en respectant les informations suivantes :

- Ordre : RC SACLAY
- Montant : 1 chèque de 105€ ou 2 chèques de 52,50€ (reportez-vous à la rubrique 3 « Tarif »)
- Adresse : RATP CAP SACLAY, CS 30001, 91460 Marcoussis Cedex

- *Indiquer au dos du chèque le nom et prénom de l'enfant.*
- *La photo sera à coller par vos soins, merci de ne pas l'envoyer svp.*

Un mail vous sera envoyé dès le traitement du dossier. Sans réception du paiement, aucune carte ne sera délivrée. Vous recevrez à votre domicile la carte scolaire bus avant la rentrée scolaire 2024/2025.

2. POUR UNE NOUVELLE DEMANDE DE CARTE SCOLAIRE BUS

Veillez envoyer le **formulaire de demande Optile 2024/2025 complété** avec le cachet de l'établissement scolaire à l'adresse suivante ainsi qu'**un chèque** pour le règlement :

- Ordre : RC SACLAY
- Montant : 1 chèque de 105€ ou 2 chèques de 52,50€ (reportez-vous à la rubrique 3 « Tarif »)
- Adresse : RATP CAP SACLAY, CS 30001 91460 Marcoussis Cedex

3. TARIF (comprenant la subvention du Conseil Départemental du 91)

	Collégien régime normal
	Part Parentale (Frais de dossier compris – 12€)
Tarif Annuel en vigueur pour l'année 2024/2025	105€
Possibilité d'un paiement en 2 fois (1 ^{er} encaissement en octobre 2024 et le 2 ^{ème} en janvier 2025)	52,50 €

4. PERTE OU VOL :

En cas de perte ou vol de la carte de transport, une nouvelle carte pourra être établie (3 fois maximum) moyennant la somme forfaitaire de **18€**.

Service Clients du réseau de bus Paris Saclay

Téléphone : 0 806 079 231 (numéro gratuit)

Site Web : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/paris-saclay>

Les démarches pour la carte scolaire bus se font uniquement par courrier.